

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Le jeudi trente novembre deux mil vingt-trois à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Madame CHANTRAIT Françoise, 1ère adjointe

**Etaient présents**: Mme Françoise CHANTRAIT, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, M Jean MICHOT, M Michel ROUSSEL, Mme Sandrine LEDEUX, M. Kevin REGINARD formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Paul FÉNOT a donné pouvoir à Mme Françoise CHANTRAIT

M. Joël GRIFFE a donné pouvoir à Mme Laure VERRIER
Mme Hélène LEONARD a donné pouvoir à M Pedro TAUSTE
M. Razak IDRISSOU a donné pouvoir à M Michel ROUSSEL
M Frédéric LAMOTHE a donné pouvoir à M Jean MICHOT
M. Cédric LESAGE a donné pouvoir à Mme Sandrine LEDEUX

Absent excusé: Mme Marie-Claire DANTIGNY

Secrétaire de séance : Mme Laure VERRIER

Date de convocation : 21/11/2023

Date d'affichage: 21/11/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice: 15 Présents: 8 Votants: 14

Madame Marie-Claire DANTIGNY a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Michel. Cependant, un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Par conséquent, nous ne pouvons le prendre en compte.

## Le Conseil municipal:

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023
- PREND ACTE des décisions prises par M le Maire
- ❖ APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy au SDESM, AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.
- ❖ NE SOLLICITE PAS, à l'unanimité, auprès du SDESM une subvention pour travaux sous maitrise d'ouvrage communale
- PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- ❖ PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport annuel 2022 dressé par Véolia pour le service public d'assainissement.
- APPROUVE, à l'unanimité, la convention de mise à disposition pour une durée de 12 ans sous réserve que les articles 6 et 7 soient actés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.
- ACCEPTE, à l'unanimité, la suppression des emplois suivants : adjoint technique de 1ère classe à temps complet, adjoint technique de 2ème classe à temps complet, adjoint technique principal de 2ème



- classe à temps complet, rédacteur principal de 1ère classe à temps complet, adjoint technique de 2ème classe à temps complet
- ACCEPTE, à l'unanimité, la convention proposée par le Département de Seine-et-Marne, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.
- AUTORISE, à l'unanimité, le maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse pour l'année scolaire 2023/2024, DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, AUTORISE le maire à solliciter auprès du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la subvention afférente à ce projet et à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ♦ DECIDE, à l'unanimité, de prendre une décision modificative sur le budget principal 2023 de la commune, comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement		
Chap 011 - 615231 – Entretien et réparations sur voiries	2 000,00 €	
Chap 042 - 6811- Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles		2 000,00 €
Total	2 000,00 €	2 000,00 €

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'investissement		
Chap 010 - 10222 – FCTVA	2 000,00 €	
Chap 040 - 281351 - Amort. Install générales des constructions		1 500 ,00€
Chap 040 - 28188 - Amort. autres		500,00€
Total	2 000,00 €	2 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Fait à Gouaix, le 06 décembre 2023

NTRAIT Françoise

Date d'affichage le :

Date de retrait de l'affichage le